

Passy Citoyen

numéro 6
mars 2013

Journal rédigé par les membres de l'ACP

Sommaire

Page 2 Installation de vidéo-protection

Pour quelle efficacité ? À quel prix ?

Page 2 École du Chef-Lieu

Une belle épine plantée dans le pied de la municipalité

Page 3 Nouveaux rythmes scolaires

Passy n'est pas dans le tempo !

Page 4 Actualités locales

Bilan atmosphérique
Restauration scolaire
Projet de lotissement
Projet d'aménagement de la forêt communale
Révision du PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels)

Page 4 Pour nous rejoindre...

Débat d'orientation budgétaire

Le document préparatoire au débat d'orientation budgétaire transmis aux conseillers municipaux a été présenté par l'adjoint aux finances. Les difficultés de la commune trouveraient leur origine « dans la loi de finances 2012, l'accroissement des charges incombant aux collectivités locales, la réduction des dotations financières, la difficulté de recourir à des emprunts nouveaux, la crise européenne... »

Si je partage un certain nombre de ces constats, n'oublions pas que les crises économiques et financières sont la conséquence de choix politiques, de la concurrence libre et non faussée souhaitée dans les traités européens pourtant refusés par les Français en 2005 : au nom de la concurrence, le code du travail et les acquis sociaux en France s'alignent sur ceux des pays les plus démunis, des populations les plus pauvres. Le chômage s'accroît dangereusement, l'activité économique n'est plus jugée rentable, le déficit de la France a atteint alors, en 2012, 70 milliards d'euros...

Sur le plan local, au cours de la première année de mandat en 2008, les dépenses ont été mal contrôlées, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. L'augmentation excessive des impôts locaux payés par les Passerands était alors inévitable. Je reconnais les efforts actuels de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Néanmoins, les incertitudes relatives aux recettes et aux dotations d'État, qui ont pour conséquence la perte d'autonomie fiscale des communes, sont réelles.

La création programmée par le gouvernement d'un pôle public d'investissement pourrait casser le monopole des banques.

Je propose la mise en place d'une commission locale associant majorité et opposition afin de définir les priorités d'investissements qui échappent aux adjoints ; ceux-ci réclament, eux-mêmes, de la part du maire, plus de transparence dans ces choix.

Michel Duby, conseiller municipal de la liste citoyenne de gauche

Editorial du bureau de l'ACP

L'association citoyenne de Passy vous a, ces dernières années, habitués à ses publications régulières à propos de la vie locale et de l'action municipale.

Aujourd'hui, elle a décidé de s'engager davantage derrière ses élus Michel DUBY et Myriam SALER en participant activement à la préparation des municipales de mars 2014.

Notre mouvement associatif et citoyen a toujours privilégié l'intérêt général ; notre implication constante pour la qualité de vie dans notre vallée est reconnue. Le maintien et le développement de l'emploi, l'aspect social et environnemental restent nos priorités.

Notre collectivité a besoin d'un renouveau important après un mandat qui laisse les Passerands en désarroi. Elle va devoir subir une intercommunalité forcée et peu favorable : les deux communes les plus peuplées, Passy comme Sallanches, n'ont même pas eu l'ambition de présider cette nouvelle assemblée.

Un peu moins d'un an nous sépare de l'échéance d'un renouveau passerand, période que nous devons ensemble mettre à profit pour ouvrir de nouvelles perspectives.

Scoop

Le Dauphiné nous apprend que M. Petit Jean est « partisan d'un centre nautique intercommunal dans la plaine ». À l'heure où Saint-Gervais construit une piscine, où Passy rénove la sienne et où toutes les communes serrent les budgets, cherchez l'erreur !

Invitation

Vous suivez déjà ce qui se passe à Passy, entre autres, grâce à nos publications. Soyez-en maintenant les témoins directs par votre présence aux séances des conseils municipaux, en règle générale, le dernier jeudi du mois. Vous pouvez aussi nous contacter afin de participer à notre réflexion collective.

Sites internet

Retrouvez tous ces articles et bien d'autres, donnez votre avis, participez, abonnez-vous à la lettre internet :

<http://acpassy.free.fr> <http://www.michelduby.com/>

Pour quelle efficacité ? À quel prix ?



Nous avons attiré votre attention sur le sujet dans notre numéro de mai 2012. En enregistrant le passage des personnes, ce matériel devait diminuer le nombre de malveillances (prévention) ou permettre de retrouver leurs auteurs. Une proposition intéressante en théorie.

D'ailleurs, le 17 janvier 2012, le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, se réjouit des nouveaux chiffres de la délinquance pour 2011. La revue scientifique "Pour la Science" d'avril 2012 a repris ces chiffres et a choisi d'étudier ces résultats : "Qu'entend-on par délinquance ? Comment sont obtenus ces chiffres ?... Qu'en est-il de l'efficacité de la vidéosurveillance ? »

Depuis 1990, de nombreuses villes ont installé des caméras. Quels en ont été les effets ?

« Pour la Science » confirme son analyse précédente dont nous avons fait état. "La vidéo surveillance est loin d'être le remède miracle contre la délinquance, contrairement à ce que suggère le rapport rendu en 2009 par l'Inspection générale de l'administration au Ministre de l'Intérieur français. »

Ce rapport comporte des erreurs de méthode : périodes d'observations mal définies, zones tests et zones témoins avec des caractéristiques différentes, autres variables comme l'éclairage non prises en compte. Les données de 18 rapports réalisés en Grande-Bretagne et aux États-Unis sont disponibles : les 8 études ciblant des parkings montrent une réduction de 41% des vols ou effractions de voitures ; pour les autres, 9 montrent une baisse de la délinquance mais 9 autres ne retrouvent pas cet effet. Deux études australiennes se sont déroulées entre 1995 et 2002 ; elles « n'ont pas montré de modification du nombre total des délits commis, de vols ou autres atteintes à la propriété. »

Ces éléments confortent ce que nous avons dénoncé au conseil et écrit dans notre précédent numéro.

Ainsi l'efficacité de la vidéosurveillance n'est démontrée « que dans des lieux clos à risque, tels certains parkings. »

Pour Passy, nouvelle inscription de 45000€ au budget 2013 pour l'installation de caméras. N'y aurait-il pas eu d'autres priorités pour notre commune ?

Annette Bordon

Une belle épine plantée dans le pied de la municipalité : les incertitudes du petit charpentier

Dans notre bulletin précédent, nous vous informions de l'annulation du permis de construire de l'école du Chef-lieu par le Tribunal Administratif en octobre 2011. Depuis, la municipalité (qui doit avoir de l'argent à perdre) avait choisi de contester cette décision devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon. La juridiction a confirmé le 4 décembre 2012 l'annulation en toutes ses dispositions du permis en question.

Depuis son élection, le maire n'a pas communiqué au conseil municipal, ni à ses administrés, la moindre information au sujet de ces procédures judiciaires, dont les racines remontent à son prédécesseur.

Il était beaucoup plus en sève quand il s'agissait de vanter les charmes esthétiques de la construction.

Certainement a-t-il agi pour ne pas tendre la perche à l'opposition ou craignait-il que ceux avec qui il est de mèche aboient ? On peut comprendre qu'à la suite de ces annulations, il ne veuille pas courir le risque qu'un esprit vengeur, de la commune ou d'ailleurs, se fende d'une procédure de démolition.

Maintenant que le directeur de cabinet Pointe avec qui il était en cheville se barre, imaginons-le annoncer seul, aux fidèles du tout puissant Chef-lieu, ceux-là qui jubilaient lors du massacre de la ferme originelle, qu'ils pourraient être amenés à se recueillir sur les ruines de leur temple sylvestre.

Mais à quoi bon bûcher sur un nouveau procès quand le bâtiment semble déjà s'autodétruire ?

En effet, après la route en amont, c'est au tour des cours de récréation de s'affaisser car, ne l'oublions pas, sur le secteur, glissements et tassements s'enchaînent sans qu'aucun être ne les freine.

Du côté de la toiture, c'est également pas de veine, car à cause de la contre-pente des avants-toits, en hiver l'eau s'infiltré et le plafond noyé s'effondre ; du coup, on le laisse dégarni comme le ministre Sapin ! On suppose que l'architecte qui a planché sur la charpente s'en contrefiche mais s'il avait été plus chevronné, il aurait pensé que le climat de nos montagnes ne s'apparente pas à celui de la Syrie. Par chance, il n'était pas belge sinon il aurait construit en liège !

Mais qui va payer l'ardoise consécutive à toutes ces tuiles ? De toi à nou(e)s la question ne se pose pas.

En ce qui concerne le boulot à l'intérieur de la structure, on n'est pas verni non plus ; l'augmentation des effectifs va nécessiter la création d'une classe mais il n'y a plus de place. De fait : soit les nouveaux implantés devront se brosser. Soit il faudra raboter les angles sur la carte du secteur scolaire. Soit transplanter des rejetons dans une école de hameau fraîchement désaffectée... « Faire sauter » la garderie serait la solution des Corses !

Et les termites... vous y avez pensé ? Mais là nous plaisantons car certains lecteurs fourmillent et ne vont pas tarder à prendre la mouche !

Nouveaux rythmes scolaires

Passy n'est pas dans le tempo !

La question sur l'aménagement des rythmes scolaires a été évoquée lors des deux derniers conseils municipaux. M. le Maire a annoncé le report à 2014 de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Passy voudrait-elle enfin se donner le temps de la réflexion afin d'appliquer avec intelligence et ambition cette réforme ?

Pour essayer de comprendre les principes de celle-ci et d'en voir les enjeux, nous avons extrait quelques éléments du décret (source : <http://www.education.gouv.fr/cid66696/la-reforme-des-rythmes-a-l-ecole-primaire.html>) :

L'objectif annoncé de la réforme est de mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Le constat

- Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 jours en moyenne. Ils subissent de ce fait des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.

- Selon les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, cette extrême concentration du temps est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.

La réforme des rythmes scolaires conduit donc à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Intérêt de cette réforme

- Meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire

- Les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles et artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Les principes

- Étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30 ; une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum. À titre d'exemple, l'ajout de 3 heures de classe le mercredi matin permettra d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes.

- Organisation d'activités pédagogiques complémentaires aux heures d'enseignement en groupes restreints afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'accompagner le travail personnel des autres élèves ou de mettre en place une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

- Un certain nombre de dérogations (notamment le choix du samedi matin au lieu du mercredi matin) pourront être accordées et ce, dans l'intérêt des élèves.

- Toutes les communes ayant décidé de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 se verront allouer une dotation forfaitaire de 50 euros par élève.

- Organisation par la municipalité d'activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). Le PEDT est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale et associée à cette dernière l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'État concernées (éducation nationale, sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative, culture, famille, ville...), associations, institutions culturelles et sportives, etc. Son but est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Quels enjeux ?

Points sur lesquels nous devons apporter notre contribution afin de mettre en œuvre cette réforme au bénéfice des élèves et non des seuls intérêts économiques :

- La commune pourrait décider de faire payer ces activités périscolaires. Peut-on obliger des familles à financer ces activités (notamment celles dépendantes d'un transport scolaire ou celles travaillant) ? Où est le principe de gratuité de l'enseignement ?

- La commune pourrait décider de transformer ces activités en simple garderie. Dans ce contexte, ne perdrait-on pas une partie de l'ambition de ce projet qui est d'offrir des activités culturelles, sportives, artistiques... de qualité ?

- La commune pourrait placer ces activités en fin de journée. Respecterait-on alors les rythmes de l'enfant pour lesquels les chronobiologistes s'accordent à dire que la période entre 14h30 et 16h30 est le temps le plus favorable aux

apprentissages l'après-midi ?

Les propositions qui nous paraissent essentielles sont :

- la **gratuité** de l'accueil,
- la **qualité** des activités proposées,
- l'établissement rapide de **partenariats** sportifs et culturels (FJEP, bibliothèque municipale, ETAPS, clubs sportifs, associations...),
- l'organisation d'activités complémentaires sur le temps de 13h15 à 14h15, temps qui nous paraît le plus en adéquation avec les **rythmes biologiques** de l'enfant. Les élèves sortiraient alors comme d'habitude à 16h30,
- l'éventuelle **libération d'un ou deux après-midis** par semaine permettant des activités plus conséquentes dans la durée.

Mais nous ne pouvons porter seuls ces exigences. Nous sommes d'ailleurs prêts à en débattre avec la population et les parents d'élèves, mais pour cela il faudra :

- que la municipalité prenne la mesure de l'importance de cette réforme,
- que la municipalité consulte largement et prenne en compte les propositions des partenaires (Éducation Nationale, associations de parents d'élèves, associations culturelles, FJEP, clubs...).

Autrement dit, une petite révolution culturelle à Passy ! Mais pourquoi pas, nous avons la naïveté d'y croire fortement car notre implication a toujours été sans mesure auprès des enfants et parents d'élèves. Même si la réforme ne doit s'appliquer qu'à la rentrée 2014, c'est aujourd'hui que tout doit se jouer et notamment si nous voulons une application ambitieuse au bénéfice de tous les élèves de notre commune.

Réforme des rythmes scolaires au conseil municipal du 24/01/2013

En fin de conseil, Michel Duby a interpellé à nouveau le maire et les conseillers sur la nécessité d'engager très vite une réflexion sur la modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré.

Il a proposé que cette réflexion dépasse le cadre communal tant la mise en place de la réforme paraît complexe car, comme le précise le décret du 24 janvier 2013, les mairies devront participer à l'organisation des activités pédagogiques complémentaires en intégrant le projet éducatif territorial élaboré conjointement par les services de l'État, en l'occurrence les professeurs des écoles, la collectivité et les autres partenaires intéressés.

Michel Duby a rappelé que parmi ces partenaires, **la commune pouvait bénéficier de l'expérience acquise dans le domaine du périscolaire par le FJEP mais également de l'engagement des associations de parents d'élèves, notamment de l'APAELPA, association des Parents d'élèves de Passy qui regroupe toutes les écoles de la commune.**

L'adjointe aux affaires scolaires expliquait que la municipalité n'étant pas prête à appliquer cette réforme à la rentrée de septembre 2013, elle demandait le report à la rentrée de 2014. La commune perdrait alors l'aide de cinquante euros par élève (soit plus de 50 000 euros pour Passy) qui pouvait être attribuée en septembre 2013 pour l'organisation de ces activités.

La municipalité demanderait une **dérogation pour une demi-journée d'enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin.**

Michel Duby et Myriam Saler se sont dit prêts à participer activement à cette réflexion collective au sein d'une commission indispensable qu'il faudrait rapidement créer pour le suivi d'un tel projet.

Bilan atmosphérique

BILAN 2012

Pour l'année 2012 il est constaté 45 jours de dépassements aux particules fines (PM10).
Le dispositif préfectoral a été déclenché :
- 21 jours au niveau d'information
- 24 jours au niveau d'alerte.

JANVIER 2013

Pour le mois de janvier la valeur limite de 50 µg/m3 a été dépassée 16 jours :
- 10 jours au niveau d'information
- 6 jours au niveau d'alerte
Les valeurs s'échelonnent de 48 µg/m3 à 151 µg/m3 pendant ces périodes. (Seuil d'information au-dessus de 50 µg/m3 – Seuil d'alerte au-dessus de 80 µg/m3)

FEVRIER 2013

À la mi-février la qualité de l'air persiste à être mauvaise dès que le beau temps s'installe. Dispositif préfectoral déclenché le lundi 18 février et toujours en vigueur le 27 février.

Il est à rappeler que la seule mesure prise par la préfecture pendant les pics de pollution consiste à réduire la vitesse de circulation sur l'autoroute. Il est à regretter que seule une minorité de la population a connaissance de ces informations pourtant vitales pour certains.

(Données chiffrées sources AIR APS)

Myriam Saler, conseillère municipale de la liste citoyenne de gauche

population serait moindre.

Il rappelle le fonctionnement du restaurant scolaire du Plateau qui reste remarquable en termes de qualité de repas produits grâce à l'implication des employés qui privilégient par ailleurs la filière courte (produits frais locaux).
Le reprise par la municipalité du fonctionnement au détriment de l'amicale des parents d'élèves de l'école du Plateau d'Assy a fait perdre de la souplesse dans l'organisation et a pénalisé certaines familles qui n'ont plus accès à ce service.

Conseil Municipal Projet de lotissement

12 logements sociaux et 8 en accession à la propriété prévus allée des Myosotis, en contrebas de l'église. (CM du 24/01/2013)

Les élus de la liste citoyenne ont dénoncé la non-prise en compte des demandes répétées pour la réalisation d'un schéma de circulation au chef-lieu et ont souligné les difficultés constatées au quotidien à la sortie de l'école. Ils ont malgré tout voté les différentes garanties d'emprunts demandées à la commune par Haute-Savoie Habitat. L'absence de concertation et le manque d'écoute ne doivent pas priver la population de logements sociaux dont elle a besoin.

Conseil Municipal Projet d'aménagement

Forêt communale de Passy 2013/2032 (CM du 24/01/2013)

Différents responsables de l'Office national des forêts, dont le garde forestier de Passy, ont présenté le projet d'aménagement de la forêt pour la période 2013/2032.

Il ressort que cette forêt (990 ha) composée de 75% de résineux et de 25% de feuillus est mal desservie par les chemins. Au-delà de l'aspect économique, elle offre une protection

naturelle aux captages mais prévient également les chutes de pierres, les glissements de terrains, les avalanches, l'érosion torrentielle. Souvent accessible, elle a une fonction environnementale, sociale et touristique essentielle.

Michel Duby s'interroge sur la composition de la forêt primitive qui comportait beaucoup moins de résineux. **Il demande qu'après les coupes, des arbres mellifères soient plantés afin de favoriser la biodiversité et compenser la perte de nectar qui met en difficulté l'apiculture dans notre commune. Les abeilles, déjà victimes fragiles des pollutions diverses, ne trouvent plus à se nourrir.**

Il souhaite l'évaluation d'un héliportage qui permettrait d'éviter la multiplication des dessertes et routes forestières.

En raison de son coût excessif, cette proposition n'a pas été retenue.

Conseil Municipal Révision du PPRN

Plan de Prévention des Risques Naturels (CM du 24/01/2013)

Les élus citoyens ont souhaité qu'une réserve soit adressée au Préfet concernant les crues torrentielles notamment pour les berges du Nant de Boussaz. En effet, alors que tous les ruisseaux équivalents sur le coteau de Passy ont « une zone rouge à prescriptions fortes » sur quelques mètres, ce torrent subit un élargissement incompréhensible de sa protection, en bas du hameau des Ruttets. Ces surfaces constructibles, à proximité de secteurs habités, sont plus importantes que l'espace classé en contrebas, près des rives de l'Arve considérées comme inondables.

Bien qu'il ait souligné l'incohérence de cette contrainte et qu'elle ait été reconnue par la majorité, la demande de réserve formulée par Michel Duby n'a pas été retenue.

Conseil Municipal Restauration scolaire

Confection de repas à la cuisine centrale du Passy-Flore (CM du 7/02/2013)

Le maire propose la mise en concurrence du marché public relatif à la confection de repas pour les établissements publics de la commune. Le marché notifié en 2009 arrive à son terme en juin 2013.

Michel Duby a proposé d'examiner à nouveau une gestion directe des restaurants par des personnes qualifiées et compétentes présentes sur le site. **Le coût du service rendu à la**

Pour prolonger le débat . . .

Nos coordonnées : ACP, Boîte Postale 7, 74190 PASSY – courriel : acpassy@free.fr – site : <http://acpassy.free.fr>

Je peux envoyer un commentaire, réagir, donner mon avis : par courriel ou par courrier (voir ci-dessus)

Je veux adhérer : 15 €

Je veux adhérer et apporter mon soutien : 30 €

Je souhaite faire un don, montant : _____ €

Je souhaite être informé des dates des réunions.

Je souhaite vous rencontrer.

Mes coordonnées :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale ou courriel, téléphone : _____